

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 949/SG/CD rendant exécutoire de la Commission permanente G& la Chambre des Députés

n° 949/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
22 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 497/6L du 10 juin 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant ouverture de crédits supplémentaires au budget annexe du port pour l'exercice 1968.